

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je vais vérifier cette question avec les fonctionnaires de mon ministère, et je ferai rapport à l'honorable député dans les plus brefs délais.

[Traduction]

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre. Sait-il que des fabricants de lits d'enfant ont eux-mêmes demandé au ministère de les obliger soit à modifier ces lits, soit à les retirer du marché, et sait-il qu'un porte-parole de son ministère a fait état des lenteurs considérables au ministère sur cette question particulièrement sérieuse et controversée?

Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il incitera ses collègues du cabinet à appuyer ses propres collaborateurs, afin que ne se reproduisent plus jamais les circonstances tragiques qui ont abouti à la mort d'une fillette de Peace River?

[Français]

M. Ouellet: Madame le Président, je vais aussi vérifier cette question.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA PRODUCTION DE MÉTHANOL OU D'ÉTHANOL EN REMPACEMENT DE L'ESSENCE

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que, pour fabriquer du carburant pour nos automobiles, nous pouvons utiliser des déchets ou faire pousser des récoltes là où le sol ne se prête pas à la culture vivrière, le ministre songerait-il à mettre sur pied de nouvelles industries énergétiques axées sur la production de carburant de provenance locale, que ce soit le méthanol ou l'éthanol? Le ministre recommanderait-il en outre que la loi sur la taxe d'accise soit modifiée afin que les agriculteurs puissent suffire à leurs besoins en énergie en consacrant 10 p. 100 de leur terre à la production d'alcool combustible?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je vais certainement étudier avec beaucoup d'intérêt les instances du député et je vais aussi les porter à l'attention du ministre des Finances.

Questions orales

LA FONCTION PUBLIQUE

LA POLITIQUE DE DOTATION EN PERSONNEL DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE—LES RESTRICTIONS CONCERNANT LES NOMINATIONS AU SEIN DES MISSIONS DIPLOMATIQUES

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre se souviendra que j'ai demandé lundi dernier à la Chambre pourquoi il fallait habiter soit en Ontario, soit au Québec pour pouvoir avoir un poste de secrétaire dans une de nos missions diplomatiques à l'étranger.

Jeudi, la Commission de la Fonction publique a déclaré qu'elle s'était simplement inclinée devant une demande de politique du ministère des Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il se reconnaît personnellement responsable de cette politique? Pourrait-il également dire à la Chambre pourquoi parce qu'on habite dans les huit autres provinces, au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest on ne peut prétendre représenter le Canada à l'étranger?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je ne suis pas au courant de cette réponse que la Commission de la Fonction publique aurait donnée. Je prends donc cette question en note.

Mlle MacDonald: Dites au moins que vous n'y croyez pas.

M. Hawkes: Madame le Président, cette réponse est étonnante, d'autant plus que ce même communiqué de presse indique que la Commission aurait demandé jeudi dernier, au ministère des Affaires extérieures d'ouvrir le concours aux résidents de toutes les provinces. Il est donc tout à fait inacceptable que le ministre réponde quatre jours plus tard qu'il n'est pas au courant de cette affaire.

Doit-on comprendre que le ministre et ses collaborateurs n'ont pris aucune mesure pour élargir le concours aux habitants des huit provinces, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ou bien est-il encore vrai de nos jours qu'il faut vivre en Ontario ou au Québec pour travailler pour le compte du ministère canadien des Affaires extérieures?

M. MacGuigan: Madame le Président, la question du député est très provocatrice. J'y répondrai ultérieurement.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Je crois que des explications s'imposent.

Des voix: La question!

M. Lalonde: Le sous-ministre vient de Winnipeg.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre est-il maintenant disposé à faire une déclaration sur ces dispositions inhabituellement restrictives qui exigent que tous les Canadiens embauchés pour servir à l'étranger soient recrutés dans deux provinces seulement? C'est scandaleux! La Fonction publique n'est plus ce qu'elle était.